

journal de masse, en dehors de *Révolution* et de *la Vérité*, préparé en dehors de l'organisation. Il condamne énergiquement de tels procédés fractionnels et anti-organisationnels incompatibles avec la collaboration commune, et qui constituent un danger pour l'unité de l'organisation. »

Avant le vote, Naville déclare qu'il ne s'associe pas à cette « hypocrisie juridique ».

Pour : 5.

Contre : 8.

Abstentions : 6.

Le camarade Rous présente la motion ci-après qui est votée — selon déclaration Rous, Molinier et Frank — à titre d'indication pour servir de base de travail à la Commission de conciliation composée de Rous, Hic, Craipeau, Frank, Molinier.

« Le C. C. renouvelle ses précédentes décisions prises à la majorité : si le lancement de *Révolution* s'avère impossible, il faudra lancer l'organe de masse du G. B. L.

« Le C. C. décide qu'il convient d'associer à cet organe les G.A.R. déjà constitués en donnant à leurs délégués des responsabilités au sein du Comité de Rédaction, d'administration, mais sans que cela puisse mettre en cause le contrôle politique et matériel, c'est-à-dire au stade actuel la majorité absolue dans les organismes au G. B. L. et sa possession des postes responsables principaux, politiques et matériels. »

(Administration : 1 B.L. (Boitel); responsables politiques : Molinier, Naville; gérant : 1 B.L.)

Le C. C. motive cette décision par le fait qu'en dehors du G. B. L. et défendant la même politique, il n'existe sur le plan adulte, aucune autre organisation sérieuse, et que les G. A. R., à l'état embryonnaire, ne peuvent être considérés comme organisation politique servant de support politique au journal de masse.

Cela n'exclut pas leur appui, ni des responsabilités dans le journal.

Dans ces conditions et pour le lancement, le G. B. L. considère l'organe de masse comme son organe, en commun avec les G. A. R., mais sans perdre de vue concernant la propriété matérielle et politique du journal, que ces derniers n'ont qu'une participation.

C'est pourquoi, à côté de cet organe, le G. B. L. éditera un bulletin de délimitation politique bi-mensuel, ce qui permettra de centrer ses forces sur le journal de masse.

— S'il s'avère que la question du titre est de nature à créer des difficultés, pour le lancement en commun avec les G. A. R., on pourra changer le titre de *La Vérité* et le remplacer par celui de *La Commune*.

— Concernant la ligne politique du journal, elle sera déterminée par le Comité de Rédaction composé d'une majorité B. L. et en accord avec les G. A. R., sur la base de la motion C. Ceci implique l'obligation pour les B. L. de faire prédominer, tout en tenant compte des nécessités du journal de masse, leur position propre (IV^e Internationale). S'inspirer de l'action de l'A. S. R. (belge), journal de masse, et ne pas considérer la propagande pour la IV^e comme relevant uniquement d'une revue théorique.

En conséquence, les moyens matériels (affiches, local, projets) mis en œuvre en dehors de l'organisation passent au G. B. L.

Le Comité de Rédaction sera ainsi constitué :

Sur 10 : 6 B.L. et 4 G.A.R.

L'administration : Boitel, Jeanne, Mèche, Essem, 2 G.A.R.

Ont voté pour ce texte en indiquant que c'était à titre d'indication comme base de travail de la Commission : Hic, Rous, Dumas, Van, Molinier, Desdouches, Frank, Déglise, Mèche, Godet.

Contre : Rigal, Bardin, Rousset, Gérard, Boitel.

La Commission de conciliation s'est réunie dimanche 24 novembre et s'est accordée sur la base précisée dans le texte suivant :

Texte de la commission :

Nous soulignons l'urgence d'un organe de masse et décidons de passer à sa publication dans la semaine, en profitant du bouillonnement politique produit par la menace Croix de Feu, la crise gouvernementale, les initiatives de Milice populaire, etc...

Nous insistons sur les points suivants :

1° Cet organe de masse doit parler très simplement, éviter les schématisations, le verbalisme et le verbiage.

Il doit non pas affirmer, mais expliquer avec pédagogie. Nous n'accepterons en aucun cas le camouflage de notre propagande pour le nouveau parti, c'est-à-dire pour la plate-forme B. L.

2° Cet organe doit faire campagne pour les communes ouvrières (au travers des organisations du Front Populaire). Mais ce mot d'ordre ne peut être lancé par une firme irresponsable au moyen d'articles et d'affiches. Il n'a de sens que par une lutte systématique pour le regroupement, à l'étape présente, en vue du parti révolutionnaire.

3° Le journal de masse est avant tout l'organe qui lutte pour ce regroupement révolutionnaire, sur les principes bolchévik-léninistes. Il se développera en liaison avec les G.A.R. (dont les C.D.R. déjà constitués sont une forme) comme point d'appui au nouveau parti, le journal passera sous leur contrôle. En attendant, le journal ne doit en aucun cas être lancé en dehors des organisations par quelques camarades. L'organe de masse doit se développer sous le contrôle des organisations existantes et responsables (G.B.L., J.S., etc...) et avant tout il doit être sous la direction politique et le contrôle administratif du G. B. L. Les camarades ont fait toutes les concessions possibles pour éviter une crise dans l'organisation, la dispersion des efforts, les rivalités entre organes concurrents. Mais sur ce point il ne peut y avoir aucune concession. Le journal sera responsable, non au sens que les camarades ayant pris l'initiative de *La Commune* en dehors de l'organisation, seront délégués à *La Commune* par le G. B. L., mais en ce sens que le journal sera lancé par les organisations existantes sur la base d'un accord politique élémentaire pour le regroupement (mot d'ordre de commune, de milice, de défaitisme révolutionnaire). Il est bien entendu que cette base sera élargie le plus tôt possible (Enseignement, etc...) avec le concours des communes payannes et des minorités syndicales pour la propagande de masse en communes.

Pour mieux définir la ligne politique du journal de masse, outre le texte ci-dessus les camarades Craipeau, Hic, Rous avaient proposé ce schéma d'appel :

Les organisations ci-après : le G. B. L., les J. S., la minorité révolutionnaire de Front Social, se sont mises d'accord pour lancer ce journal comme organe de l'action et du regroupement révolutionnaire.

Ils entendent faire triompher dans l'action les mots d'ordre de la politique révolutionnaire.

1° La lutte de masses est freinée. Il faut donner aux masses un appareil de lutte : organisation par quartiers, par communes;

2° Milices et armement;

3° Défaitisme révolutionnaire;

4° Gouvernement ouvrier et paysan;

5° Parti révolutionnaire.

En outre, les noms du Comité de rédaction ont été prévus.

Après l'adoption de ces propositions par la Commission, la C. E. de l'Entente (associée au journal de masse) devait donner son point de vue.

C. C. DU 26 NOVEMBRE

La Commission a rapporté ensuite ses propositions devant le C. C. du mardi 26 novembre.

Préalablement, le B. P. avait voté à l'unanimité les résolutions ci-après :

1° *Révolution* paraîtra cette semaine;